

La formation initiale TSEEAC attaquée !

Les modules de formation au contrôle d'approche inclus dans la formation initiale des TSEEAC seraient remis en cause ? Le SATAC UNSA, qui se demande de qui peut bien provenir cette idée, vient de saisir le Directeur de la DSNA pour que ceux-ci soient remis à leur place.

LE SATAC UNSA SAISIT LE DSNA

Le SATAC UNSA a adressé la lettre ci-contre au Directeur de la DSNA pour demander la réintégration de ces modules dans la formation initiale TSEEAC.

Nous sommes troublés par cette tentative de dévalorisation de la formation de notre corps dans le domaine du contrôle aérien.

Ceci est d'autant plus grave que nous sommes à la veille d'une négociation protocolaire où, comme nous l'avons déjà écrit, le SATAC UNSA a des revendications à exprimer concernant la place des TSEEAC dans ce domaine ... figé depuis des années.

Le SATAC UNSA, qui reste attentif sur l'ensemble des domaines d'activité des TSEEAC, ne laissera pas dénaturer la formation des TSEEAC.



Syndicat Autonome des Techniciens de l'Aviation Civile
DACISO - BP 70 116 - 33 704 Mérignac Cedex
Bureau National ■ Tél : 05 57 92 84 90 ■ Fax : 05 57 92 84 91
Secrétaire Général ■ Tél : 03 88 59 63 68 ■ Fax : 03 88 59 64 20



www.satac.fr

Monsieur Marc Hamy

Directeur des Services de la
Navigation Aérienne
DGAC
50, rue Henry Farman
75720 PARIS CEDEX 15

Strasbourg, le 4 mai 2008.

Objet : Formation initiale TSEEAC
NRéf : SAT/SG 09-011

Monsieur le Directeur,

A l'occasion d'un examen attentif du programme de formation initiale qu'il est envisagé de mettre en place à l'ENAC pour les TSEEAC, le SATAC UNSA a constaté que **les 6 modules de 45 minutes de formation pratique au contrôle d'approche non radar (suivis d'un test à fort coefficient) ont, purement et simplement, disparu (!)**.

Il n'a jamais été question de supprimer cette partie de la formation initiale, partie à laquelle vous savez, d'ailleurs, que nous sommes attachés puisque de nombreux TSEEAC passent la sélection ou l'examen professionnel ICNA, et que cette formation, d'une part, les sensibilise au travail de leurs collègues durant leur activité en tant que TSEEAC et, d'autre part, les prépare à leur futur travail en cas de promotion.

D'ailleurs, à l'issue du CTP DSNA du 11 décembre 2008, le relevé de conclusions que vous avez édité stipule, concernant le point 6, exactement le contraire :

Point 6 : Formation initiale au contrôle aérien

Point 6.3 Formation initiale TSEEAC :

Le cursus de formation initial au contrôle aérien des TSEEAC a été présenté et validé. Tous les TSEEAC recevront une formation de base identique et pluridisciplinaire comprenant un test d'évaluation de niveau 4 à l'anglais et une licence de contrôleur stagiaire (SCL). Ils suivront ensuite leur formation pratique au contrôle dans leur organisme d'affectation pour ceux ayant choisi cette voie, la scolarité se terminant par un stage dans le service d'affectation et la présentation d'un mémoire.

*La refonte de la formation initiale ICNA sera transposée dans la formation TSEEAC, pour la qualification aérodrome, la formation théorique ACC et **une sensibilisation en formation pratique à l'approche.***

Nous vous demandons, en conséquence, d'intervenir très rapidement pour que la formation pratique au contrôle d'approche (6 modules de 45 minutes conclus par un test) soit réintégrée dans le programme de la formation initiale TSEEAC.

Nous vous demandons également de nous tenir informés de vos actions en ce sens.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le Bureau National
Le Secrétaire Général
Alain BELLARD

COPIES : M. le Directeur de l'ENAC + Bureau National